



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 septembre 2002**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 26 août 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 17 septembre 2002

**Transfert de la cuisine du CCAS à la Ville de Niort pour la  
restauration scolaire**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Rodolphe CHALLET, Mme  
Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, M. Robert  
PLANTECOTE

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme  
Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-  
Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard  
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,  
M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck  
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie  
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis  
EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mlle Fabienne RAVENEAU donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

**Excusés :**

*Adjoints :*

M. Joël RENOUX

*Conseillers :*

Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2002**

DELIBERATION D20020290

Monsieur Robert PLANTECOTE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 28 juin 2002, a décidé la gestion autonome de trois sites gérontologiques : Les Flots Bleus, La Coudraie et La Recouvrance.

La cuisine centrale fournissait à la fois les repas aux résidents de ces trois structures, mais aussi aux enfants et personnel de l'école Edmond Proust.

Le maintien de la Cuisine Centrale ne se justifie plus au sein du CCAS et il a été décidé que les moyens et équipements de ce service seront transférés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2002 à la Ville de NIORT pour répondre uniquement aux besoins de la restauration scolaire.

Des postes sont actuellement vacants en restauration à la Direction de l'Enseignement Primaire et du Temps Libre. Aussi, il est proposé de transférer 5 agents de la cuisine centrale du CCAS à la Direction de l'Enseignement Primaire et du Temps Libre à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2002 :

- 3 pour la restauration scolaire Edmond Proust (1 responsable + 2 adjoints)
- 2 sur des postes vacants (1 responsable + 1 adjoint)

Enfin, une étude financière est actuellement en cours pour déterminer les charges qui ne sont plus imputables à la Ville de Niort, les charges nouvelles qu'elle devra supporter directement et ajuster en conséquence la subvention allouée au CCAS.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- d'accepter de transférer à la Ville de Niort la cuisine centrale pour la restauration scolaire.

*(Bernard BELLEC, Président du CCAS, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)*

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort  
**Bernard BELLEC**  
L'Adjoint Délégué

**Robert PLANTECOTE**

[Ordre du jour](#)